



RÉGIME À RISQUES PARTAGÉS DE CERTAINS
EMPLOYÉS SYNDIQUÉS DES HÔPITAUX DU N.-B.

INFO-RETRAITE

PRINTEMPS 2020

VOLUME 5



1 LA COVID-19,
LA VOLATILITÉ DES
MARCHÉS FINANCIERS ET
VOTRE RRP DE CES

VOTRE ÉTAT DES
PRESTATIONS DE
RETRAITE DE L'EMPLOYÉ

2 ÉVÉNEMENTS
DE LA VIE :
PLANIFIER EN VUE
DE LA RETRAITE

3-4
QUI FAIT QUOI

5-6
RAPPORT SUR
LES PLACEMENTS

7 CONSEILS POUR LES
RETRAITÉS : PÉRIODE DE
DÉCLARATIONS DE
REVENUS ET VOTRE
PENSION

MODIFICATION DES
DOCUMENTS
CONSTITUTIFS

COORDONNÉES

ISBN 978-1-4605-2325-4

Conseil des fiduciaires du RRP de CES
a/s de Vestcor
C.P. 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

1-800-561-4012 (sans frais)
506-453-2296 (Fredericton)

info@vestcor.org

LA COVID-19, LA VOLATILITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS ET VOTRE RRP DE CES

Au milieu des défis financiers mondiaux qu'entraîne la propagation de la COVID-19, il est très important de ne pas oublier que les placements de votre RRP de CES sont très bien diversifiés et conçus pour être moins risqués que ceux d'un régime de retraite classique. Votre régime est conçu pour réduire au minimum l'effet de la volatilité des marchés (les répercussions du ralentissement des marchés sur le régime) à laquelle donne lieu ce type d'événements. De plus, votre régime a assez de liquidités pour nous permettre de verser les pensions pendant une très longue période.

En ce qui a trait à la présentation de l'information sur le rendement et compte tenu de l'importance des résultats à long terme de votre régime, votre conseil des fiduciaires continuera à communiquer le rendement des placements deux fois par année. Le rapport de fin d'année de 2019 est accessible aux pages 5 et 6, alors que le rapport de mi-année sera joint au bulletin d'automne. Si vous souhaitez en savoir plus sur les placements de votre régime, veuillez vous reporter à la composition de l'actif à la page 6. Sans surprise, les excellents résultats réalisés par les marchés financiers en 2019 ont contribué à améliorer la position financière déjà solide de votre régime de retraite et sa capacité à faire face à cette volatilité.

En ce qui a trait au fournisseur de services de votre régime, Vestcor, il a mis en place un plan de continuité des activités éprouvé pour s'assurer qu'aucune des activités de placement ou d'administration de votre régime ne soit compromise. Il a pu redéployer ses employés pour qu'ils travaillent à son autre lieu de travail ou de leur domicile, au besoin. Vestcor applique également des restrictions aux visiteurs de l'extérieur dans ses bureaux.

VOTRE ÉTAT DES PRESTATIONS DE RETRAITE DE L'EMPLOYÉ

Si vous étiez un participant actif du RRP de CES en 2019, votre état des prestations de retraite de l'employé de 2019 arrivera cet été. Cet état indiquera les montants estimatifs de pension au 31 décembre 2019. Il contient également les renseignements dont vous avez besoin pour utiliser le calculateur d'estimation de la pension de Vestcor qui se trouve à l'adresse suivante : vestcor.org/calculateurs.

Le guide *Pour bien comprendre l'état des prestations de retraite de l'employé(e)* accompagne votre état des prestations de retraite. Ce guide est également accessible à partir de la page vestcor.org/ces, sous « Livrets ».



AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ : Ce bulletin est publié au nom du conseil des fiduciaires du Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick et vise à fournir de l'information au sujet du Régime. En cas de différence entre les renseignements contenus dans le présent bulletin et le texte du Régime ou les autres documents constitutifs appropriés, ces derniers auront préséance.



ÉVÉNEMENTS DE LA VIE PLANIFIER EN VUE DE LA RETRAITE

DOUZE MOIS AVANT LA RETRAITE

- Communiquez avec Vestcor au 1-800-561-4012 pour demander une estimation officielle de vos prestations de pension.
- Rassemblez les documents requis, dont :
 - une pièce d'identité délivrée par le gouvernement (permis de conduire du Nouveau-Brunswick, passeport ou certificat de naissance);
 - un certificat de mariage ou une déclaration officielle d'union de fait (le cas échéant);
 - le certificat de naissance du conjoint (le cas échéant).
- Pour obtenir de l'information concernant le Régime de pensions du Canada (RPC) ou la Sécurité de la vieillesse (SV), consultez le site canada.ca/fr/services/prestations/pensionspubliques.html.

SIX MOIS AVANT LA RETRAITE

Six mois avant la retraite, communiquez avec votre employeur pour remplir un formulaire de demande en vue de la retraite. Félicitations, vous y êtes presque!

- Une fois que Vestcor aura reçu votre formulaire de demande en vue de la retraite, vos options en matière de prestations devraient vous être transmises dans les 60 jours qui suivent.
- Lorsque vous recevrez les options, choisissez celle que vous préférez et renvoyez les documents dûment remplis à Vestcor le plus tôt possible.
- Si vous avez des questions concernant les options, communiquez avec l'équipe des Services aux membres de Vestcor, au 1-800-561-4012.

Consultez vestcor.org/evenements-de-la-vie

Vous y trouverez des ressources supplémentaires que vous pourrez utiliser pour planifier votre retraite, notamment un calculateur d'estimation de la pension en ligne ainsi que d'autres événements de la vie, comme le retour d'un congé, la cessation de votre emploi, la fin d'une relation conjugale, etc.

GOVERNANCE DU RÉGIME

CONSEIL DES FIDUCIAIRES

SES RESPONSABILITÉS

Le conseil des fiduciaires du RRP de CES est responsable de la gouvernance et de l'administration du RRP de CES.

Le conseil des fiduciaires fonde ses décisions sur les lois du Nouveau-Brunswick et du Canada, y compris la *Loi sur les prestations de pension* et la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Il doit également respecter les documents constitutifs du Régime, dont la politique de financement, l'énoncé des politiques de placement et le texte du RRP de CES. Il est possible de consulter ces documents à l'adresse vestcor.org/ces.

Voici quelques-unes des tâches du conseil :

- fixer les niveaux de cotisation que vous et votre employeur versez au RRP de CES, conformément à la politique de financement;
- déterminer les prestations versées aux participants du RRP de CES, conformément à la politique de financement;
- assurer la surveillance des divers fournisseurs de services.

LE RRP DE CES :

QUI FAIT QUOI

Le Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick (RRP de CES) compte de nombreux rouages que vous n'avez pas toujours l'occasion de voir. Vous pourriez en fait avoir du mal à savoir qui s'occupe du Régime.

Dans ce contexte, n'hésitez pas à consulter les pages qui suivent. Vous apprendrez à connaître les entités organisationnelles qui assurent le bon fonctionnement du Régime.

COMITÉ DE GOVERNANCE

SES RESPONSABILITÉS
Le Comité de gouvernance veille à ce que les meilleures pratiques régissent la gouvernance du conseil et les politiques de communication avec les intervenants. Il surveille le travail portant sur les documents de gouvernance, la déontologie, la rémunération des fiduciaires, la gestion des risques et plus encore.

COMITÉ DES INVESTISSEMENTS

SES RESPONSABILITÉS
Le Comité des investissements assure la supervision des placements. Il doit, entre autres, surveiller la composition de l'actif pour s'assurer qu'elle correspond aux objectifs de gestion des risques. Il révisé aussi chaque année l'énoncé des politiques de placement et recommande des modifications au besoin.

COMITÉ DE VÉRIFICATION

SES RESPONSABILITÉS
Le Comité de vérification veille à l'intégrité et à l'exactitude de l'information financière du RRP de CES. Il aide le conseil relativement à la nomination des vérificateurs externes, au maintien de contrôles internes solides, à la gestion des risques financiers et au respect des lois et des règlements.

FOURNISSEURS DE SERVICES



Ses responsabilités

Vestcor se charge de l'administration du RRP de CES au jour le jour. La société perçoit les cotisations des employés et des employeurs, et verse les prestations. Elle fournit également des services de pension pour aider les participants à comprendre leurs prestations, des services de soutien au conseil et des services de communication.

Vestcor est également le gestionnaire des placements pour le RRP de CES. Vestcor reçoit les cotisations de pension des employeurs et des employés et les investit dans des catégories d'actifs diversifiées conformément à l'énoncé des politiques de placement du RRP de CES.

SERVICES DE VÉRIFICATION



SERVICES ACTUARIELS



VOUS AVEZ DES QUESTIONS?

COMMUNIQUEZ AVEC VESTCOR

POUR LES QUESTIONS CONCERNANT :

- le rachat de périodes de service antérieur;
- les estimations de pension;
- les états annuels des prestations de retraite de l'employé;
- les régimes d'avantages sociaux;
- les programmes de réduction des heures de travail;
- l'impôt sur le revenu et votre pension.

Composez le numéro sans frais 1-800-561-4012 (au Canada) ou le 506-453-2296 dans la région de Fredericton. Vous pouvez aussi communiquer avec Vestcor par courriel à info@vestcor.org.

CONSULTEZ LE SITE VESTCOR.ORG/CES

POUR TROUVER :

- une ressource facile à utiliser pour votre régime de pension;
- les formulaires de demande se rapportant à votre régime de pension;
- les livrets des participants, les documents constitutifs, les résultats financiers, la biographie des membres du conseil et plus encore;
- la version électronique des bulletins;
- un calculateur d'estimation de la pension que vous pouvez utiliser pour calculer de multiples estimations de pension du RRP de CES en quelques minutes.

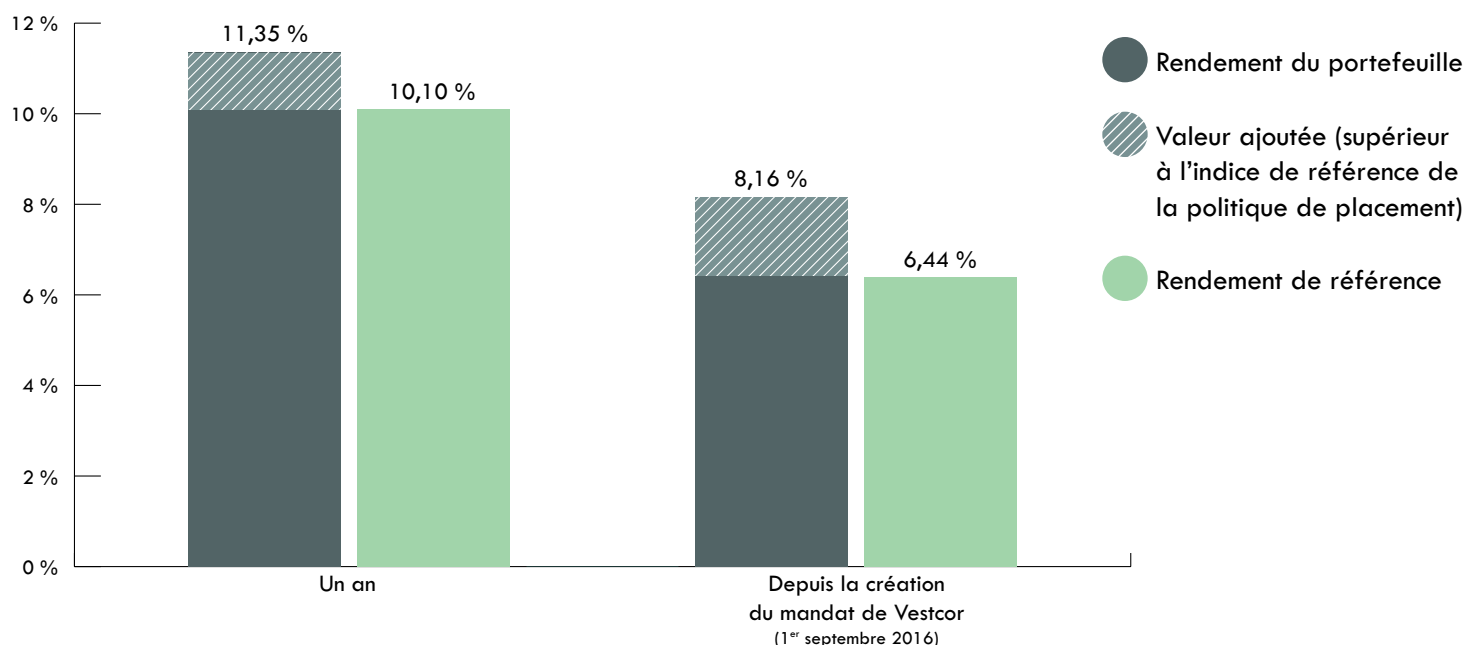
APERÇU DES ACTIVITÉS DE PLACEMENT DE VOTRE FONDS DE PENSION AU 31 DÉCEMBRE 2019

RENDEMENT DES
INVESTISSEMENTS BRUT 2019
11,35 %

AUGMENTATION NETTE DE
**251 MILLIONS DE
DOLLARS**

ACTIFS D'INVESTISSEMENT
**2,395 MILLIARDS DE
DOLLARS**

RENDEMENT DES PLACEMENTS (AU 31 DÉCEMBRE 2019)



L'année 2019 s'est avérée extrêmement vigoureuse pour les marchés financiers, la plupart des marchés mondiaux étant en hausse constante malgré quelques turbulences à l'occasion. L'indice S&P 500 a gagné plus de 31 % en dollars américains au cours de l'année, prenant la tête des marchés financiers mondiaux. Les taux d'intérêt, tout en subissant une volatilité importante tout au long de l'année, ont également réalisé des rendements positifs.

Les perspectives géopolitiques mondiales restent mitigées en raison de l'incertitude quant aux répercussions à long terme du coronavirus, aux relations commerciales entre les États-Unis et la Chine, ainsi qu'à divers événements politiques dans le monde qui continuent à peser sur les investisseurs.

Le rendement total du portefeuille pour l'année ayant pris fin le 31 décembre 2019 était de 11,35 %. Le rendement annualisé depuis que Vestcor a commencé à gérer le portefeuille en 2016 était de 8,16 %. Ces deux rendements à long terme sont supérieurs au taux d'actualisation à long terme de 4,75 % fixé par l'actuaire indépendant du régime.

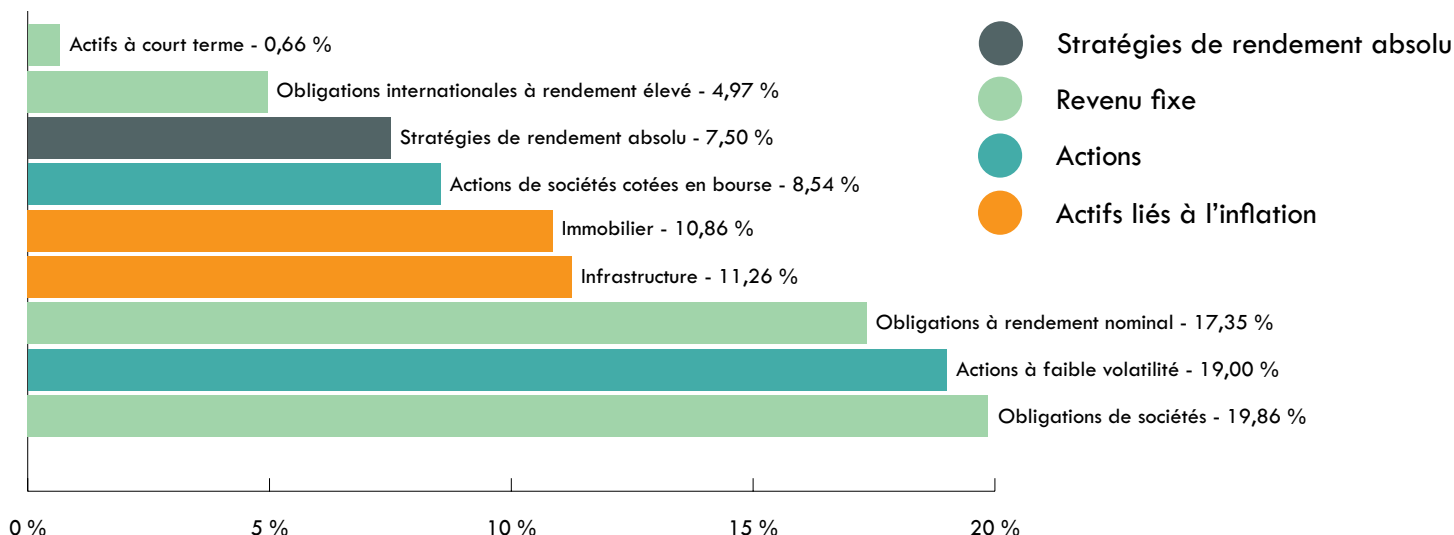
La « valeur ajoutée » présentée dans le graphique correspond au rendement obtenu dépassant l'objectif de la politique de placement du RRP de CES grâce à l'expertise fournie par la gestion active de Vestcor. La gestion active a produit un rendement à valeur ajoutée de 1,25 % pour l'année se terminant le 31 décembre 2019 et de 1,72 % depuis l'établissement de la relation avec Vestcor en 2016.

ACTIFS DE PLACEMENT

La juste valeur des actifs de placement du RRP de CES au 31 décembre 2019 s'établissait à 2,395 milliards de dollars, en hausse de 251 millions de dollars par rapport à la juste valeur marchande au 31 décembre 2018.

COMPOSITION DE L'ACTIF

La composition de l'actif, qui représente la répartition des placements du fonds de pension, est illustrée ci-dessous.



APERÇU DE LA SITUATION DU MARCHÉ

Les marchés boursiers ont affiché des rendements robustes en 2019 dans toutes les régions, le marché américain manifestant une vigueur particulière. Comme on pouvait s'y attendre lors d'une année si vigoureuse pour les rendements des marchés boursiers, les stratégies à faible volatilité ont fait un peu moins bien que les indices généraux des marchés boursiers pour l'année sur la plupart des marchés, même s'ils ont continué à fournir aux investisseurs des rendements substantiels et une protection contre le risque de perte en cas de baisse. Les portefeuilles de titres à revenu fixe ont augmenté en 2019 en raison d'une tendance constante à la baisse des rendements lors des trois premiers trimestres de l'année, malgré un léger renversement de la tendance au quatrième trimestre.

Après les gains continus des marchés en 2019, les évaluations actuelles indiquent que les rendements prospectifs seront quelque peu modestes pour les marchés mondiaux relativement aux moyennes à long terme.

Pour obtenir de plus amples renseignements, notamment un résumé des perspectives du marché pour cette période, consultez les mises à jour du marché trimestrielles fournies par Vestcor à vestcor.org/miseajourdumarche.

DÉFINITIONS UTILES

Juste valeur : valeur marchande d'un élément d'actif (ou de passif) en fonction du marché sur lequel les fonds sont négociés à la date indiquée.

Marchés boursiers mondiaux : marchés sur lesquels sont négociés les titres de capitaux propres, également appelés marchés des valeurs mobilières.

Actions : titres de placement qui représentent une participation dans un élément d'actif, par exemple les actions dans une société ou des biens réels.

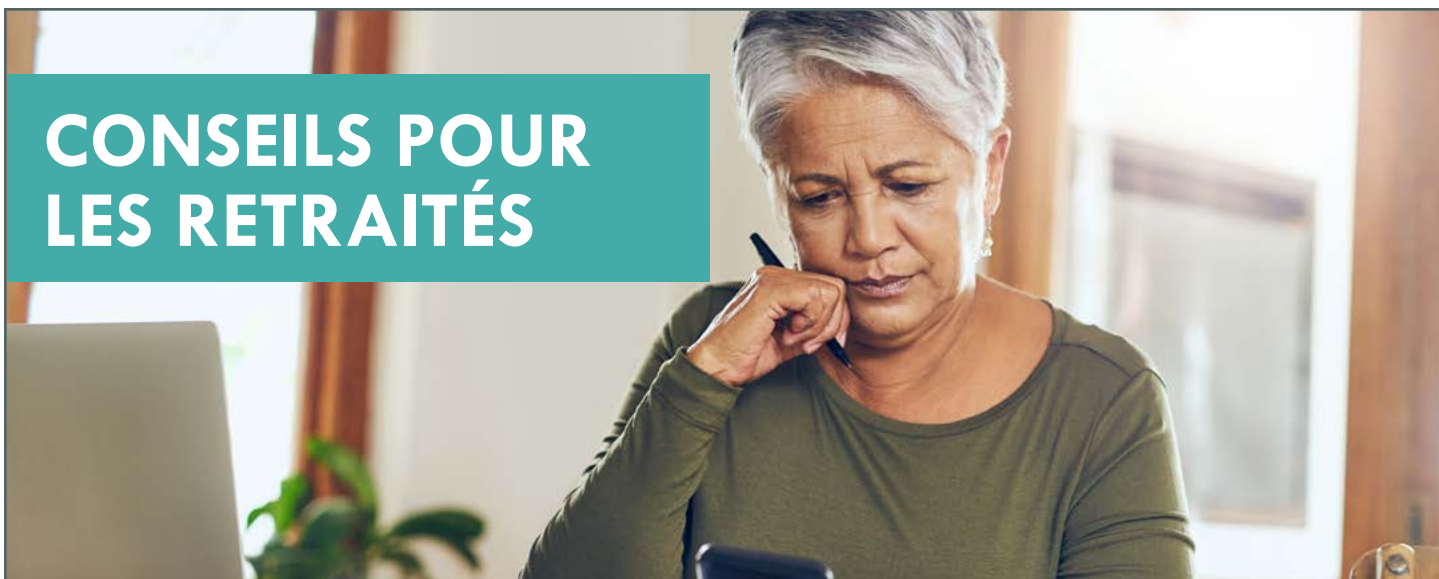
Taux d'actualisation : taux auquel la valeur des flux de trésorerie d'un élément d'actif est actualisée pour déterminer la valeur actuelle de cet élément d'actif. Dans un fonds de pension, taux de rendement net hypothétique du placement dont le fonds a besoin pour obtenir un rendement positif prudent à long terme. Le taux d'actualisation d'un fonds de pension est déterminé par l'actuaire indépendant du régime et est généralement indiqué dans la politique de placement du fonds.

Taux de rendement brut : rendement avant la déduction des frais, par exemple les frais de gestion de placements.

Énoncé des politiques de placement : document juridique qui décrit les politiques et les procédures de placement d'un fonds.

Pour des définitions encore plus utiles, vous pouvez trouver un glossaire des termes relatifs au RRP de CES sur vestcor.org/glossaire.

CONSEILS POUR LES RETRAITÉS



PÉRIODE DE DÉCLARATIONS DE REVENUS ET VOTRE PENSION

Puisque vous avez peut-être produit récemment votre déclaration de revenus, nous avons cru qu'il serait utile de rappeler aux participants qui doivent payer de l'impôt supplémentaire chaque année qu'il est possible de réduire le montant qu'ils doivent à la fin de chaque année.

Tout d'abord, vous vous demandez peut-être pourquoi vous devez de l'impôt supplémentaire. Lorsque l'impôt est retenu sur votre pension du RRP de CES, il l'est automatiquement comme si votre pension du RRP de CES était votre seul revenu, mais vous avez peut-être d'autres sources de revenu. Ces autres sources comprennent notamment le Régime de pensions du Canada, la Sécurité de la vieillesse, un revenu d'emploi, des REER ou d'autres régimes de pension auxquels vous avez droit. Tout comme votre pension du RRP de CES, l'impôt prélevé automatiquement sur ces autres revenus est probablement calculé comme s'ils étaient votre seule source de revenu. Le problème survient parce qu'aux fins de l'impôt, vous payez de l'impôt sur votre revenu total. Lorsque toutes vos sources de revenu sont additionnées, vous passez peut-être à un taux d'imposition supérieur.

Sur le site vestcor.org/impot, vous pouvez télécharger un formulaire simple d'une page pour demander à Vestcor de retenir plus d'impôt sur votre pension. Ce formulaire, qui peut être rempli en tout temps, vous permet d'indiquer de combien exactement vous souhaitez que la retenue d'impôt soit augmentée. En payant plus d'impôt au départ, vous pourrez peut-être réduire le montant que vous devrez à la fin de l'année.

Si vous avez besoin d'aide à ce sujet, communiquez avec l'équipe des Services aux membres de Vestcor au 1-800-561-4012.

MODIFICATION DES DOCUMENTS CONSTITUTIFS

La *Loi sur les prestations de pension* (LPP) du Nouveau-Brunswick prévoit que les participants doivent être informés de toute modification apportée au régime. Le conseil des fiduciaires veut donc vous informer que l'Énoncé des politiques de placement a été actualisé pour préciser les règles relatives aux écarts autorisés pour les catégories d'actifs et pour modifier la section sur les placements autorisés. Cette modification a été déposée auprès du surintendant des pensions le 15 octobre 2019.

Le texte du régime a été modifié afin de consigner le rajustement au coût de la vie (RCV, également appelé « indexation »), accordé en date du 1^{er} janvier 2020. La modification a été déposée auprès du surintendant des pensions le 19 février 2020.

Les versions révisées de l'Énoncé des politiques de placement et du texte du RRP de CES peuvent être consultées sur le site Web suivant : vestcor.org/ces.